

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-marcil-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/33ad2caa38a9abff44fc112c>

Date d'obtention : 2025-08-30 18:24:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un cas de sextage est signalé dans un établissement scolaire, le protocole SEXTO propose une démarche structurée en quatre étapes pour intervenir rapidement, protéger les jeunes et prévenir les conséquences juridiques.

La première étape consiste à recueillir le signalement. L'intervenant scolaire doit échanger avec la personne qui a rapporté l'incident afin de comprendre les circonstances. Il est également essentiel de rencontrer la jeune victime pour l'écouter, la rassurer et obtenir sa version des faits dans un cadre confidentiel et bienveillant. Il est important d'éviter les jugements.

La deuxième étape vise à évaluer l'incident. L'intervenant doit déterminer si le geste posé relève d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Cette distinction est cruciale, car elle oriente la nature de l'intervention. Il faut remplir la grille d'évaluation de l'incident.

La troisième étape consiste à vérifier l'information. Il faut confirmer les faits rapportés, identifier les images en circulation (en aucun temps les consulter), les plateformes utilisées et les personnes impliquées. Il est également important de remplir la grille d'évaluation de l'incident à cette étape.

Enfin, la quatrième étape implique de rencontrer le jeune instigateur si l'acte est impulsif et compléter la grille. Contacter le service de police en tout temps et obligatoirement si l'acte est malveillant afin qu'il poursuive l'intervention.

Recueillir les téléphones cellulaires si soupçons de pornographie juvénile et les remettre aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La procédure SEXTO repose sur une approche rigoureuse, humaine et collaborative pour intervenir efficacement en cas de sextage en milieu scolaire. À la lumière des trois mises en situation, plusieurs principes fondamentaux se dégagent.

Tout d'abord, la collaboration étroite avec le service de police est primordial. Cette coordination permet d'assurer une réponse rapide, cohérente et conforme au cadre légal, tout en évitant des démarches judiciaires inutiles lorsque l'acte est impulsif.

L'intervention doit également être guidée par une bienveillance constante envers toutes les personnes impliquées qu'il s'agisse de la victime, du jeune instigateur ou des témoins. Il est primordial d'adopter une posture de respect et de non-jugement afin de favoriser un climat de confiance et de responsabilisation.

Un principe fondamental du protocole est de ne jamais regarder les photos en question. Cette règle vise à protéger les intervenants et à respecter les lois encadrant la possession de matériel à caractère sexuel impliquant des mineurs.

Il est également crucial de rencontrer toutes les personnes concernées par l'incident. Ces échanges permettent de mieux comprendre les intentions, les impacts et les dynamiques relationnelles en jeu, tout en assurant une intervention adaptée à chaque situation.

La rigueur dans le traitement du dossier est indispensable. Elle se traduit par une documentation précise, une analyse objective des faits et le respect des étapes du protocole. Cette rigueur garantit la crédibilité de l'intervention et la protection des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans l'application du protocole SEXTO, l'étape de la vérification de l'information représente un moment particulièrement délicat pour les intervenants selon moi. Elle exige une posture d'objectivité et une rigueur. On doit recueillir les faits sans influencer les réponses ni intervenir.

En tant qu'ancienne intervenante ayant accompagné des jeunes en difficulté, il m'est naturel de vouloir réconforter, protéger ou sensibiliser face à certaines situations. Pourtant, dans ce cas ci, cette étape demande de se concentrer sur la collecte neutre et précise des faits. Il ne s'agit pas d'interpréter, de juger ou de suggérer, mais bien d'écouter avec attention et de documenter avec rigueur.

En somme, la vérification de l'information dans le protocole SEXTO est une étape où il faut faire preuve de bienveillance, de rigueur et recueillir des faits sans intervenir. C'est une étape exigeante, mais essentielle pour garantir une bonne intervention. C'est aussi une des étapes qui permet de déterminer la gravité de l'acte et ainsi déterminer les prochaines étapes. C'est donc une étape cruciale qui doit être bien menée.